

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel - PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_038 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE PACKS FAYENCEZ-VOUS - CONVENTION DE FACTURATION AVEC LES PARTENAIRES

Dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme et au titre des activités de l'Office de tourisme du Grand Charolais, l'évènement « Fayencez-vous » a eu lieu en 2023. L'objectif de cette 1^{ère} édition était de promouvoir le savoir-faire artisanal sur le territoire communautaire.

Face au succès de cette 1^{ère} édition, il a été décidé de renouveler l'opération en 2024. La 2^{nde} édition aura lieu du 31 mai au 2 juin 2024 en Grand Charolais.

Afin de permettre aux visiteurs de découvrir l'artisanat local de la faïence et de la céramique, des packs seront proposés en amont de l'évènement donnant accès à des musées, manufacture et faïencerie à des tarifs préférentiels.

L'objectif est de s'adapter à la disponibilité de chaque visiteur et en même temps de lui offrir un tarif préférentiel sur les visites en créant un partenariat avec les musées et usines locales.

Trois packs seront proposés :

- 1 - « Un peu beaucoup » (pack 1) comprenant 3 visites : 20 € par personne
- 2- « Passionnément » (pack 2) comprenant 5 visites : 25 € par personne
- 3- « A la folie » : (pack 3) comprenant 7 visites proposées : 30 € par personne (et la priorité sur l'inscription)

Ces packs seront proposés à la vente dès la fin du mois de mars au plus tard et donneraient une priorité d'inscription aux visites.

Les packs donnent accès aux lieux suivants selon les tarifs indiqués :

Prestations	Prix public Habituel Sans Pack	Prix spécial Fayencez-vous	PACK 1 3 visites	PACK 2 5 visites	PACK 3 7 visites
Ancienne poterie Chèze Palinges	Gratuit		offert	offert	offert
Conférence Des fleurs et des céramiques à Paray	Gratuit		offert	offert	offert
Manufacture de Digoin	8 €	8 €			
Faïencerie de Charolles	10 €	8 €			
Musée de céramique Digoin	6 €	3 €			
Musée du Prieuré Charolles	4,20 €	3,10 €			
Musée Paul Charnoz	4 €	3 €			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Paray					
Musée arts et traditions Palinges	4 €	3 €			
Visite thématique à Digoïn	6 €				
	42,20 €	25,10 €	20 €	25 €	30 €
Soit une économie moyenne pour le visiteur détenteur d'un pack			17 %	22 %	29 %

Lors de l'évènement, le visiteur détenteur d'un pack aura juste à détacher un ticket de son pack et le remettre dans les lieux de visite qu'il aura choisi (musées, visite thématique et/ou usines). En plus du tarif préférentiel, le visiteur verra son accès facilité au sites grâce à la présentation du ticket.

Les visiteurs non munis d'un pack paieront chaque entrée au prix public habituel appliqué par chaque structure.

Les tarifs précités ont été approuvés lors du Conseil communautaire du 28 mars dernier.

Pour votre bonne information, le tableau ci-dessous précise les tarifs pratiqués par les partenaires dans le cadre de l'évènement :

PRESTATION/STRUCTURE	TARIF HABITUEL	TARIF spécial PACK
Ateliers faïencerie de CHAROLLES Fdc	10,00 €	8,00 €
Musée des arts et traditions populaires PALINGES	4,00 €	3,00 €
Ateliers Manufacture de DIGOIN	8,00 €	8,00 €
Musée Paul Charnoz à PARAY LE MONIAL	4,00 €	3,00 €
Visite musée de la Céramique DIGOIN	6,00 €	3,00€
Visite musée du Prieuré CHAROLLES	4,20 €	3,10 €

A l'issue du week-end, chacun des partenaires référencés ci-dessus enverra les tickets et la facture correspondante à l'office de tourisme du Grand Charolais qui lui réglera les prestations. Afin de procéder aux reversements, il est nécessaire de conclure une convention avec les partenaires précités dont le projet est joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL2024_015 en date du 28 mars 2024 relative à l'approbation des tarifs pour les packs dans le cadre de l'évènement « Fayencez-vous ! »

Considérant la nécessité de formaliser une convention avec les partenaires de l'évènement « Fayencez-vous ! » afin de procéder aux reversements des tarifs des packs leur revenant,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'avis du Bureau exécutif,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver les termes de la convention de reversement à intervenir avec les partenaires de l'événement « Fayencez-vous! » pour les packs des visites dont le projet est joint en annexe ,**
- **D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 50	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Guillaume CHAUVEAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Pierre BERTHIER, Myriam PEJOUX à Bernard PLET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, David BÊME, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne DEGRANGE, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Martine DESPLANS, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais